

sé en long, en carré ou en rond, une forme convexe, ou moins d'élevation.

L'eau purinée avec laquelle on doit donner des arrosages aux plantes, lorsque les puces de terre ne sont plus à craindre, rend à la couche de terre et au fumier, qui d'ailleurs se fait mieux étant souvent humecté, plus que ces plantes ne leur ont enlevé pour leur végétation. On fait ainsi une véritable culture sur couche chaude, très-économique et très-productive, et qui peut être pratiquée par toute personne ayant un tas de fumier à sa disposition. — V. CHATEL.

Les cailloux au pied des arbres fruitiers.

Un journal de France raconte qu'un vigneron possédait dans sa vigne une vingtaine d'arbres fruitiers d'une belle venue, et que chaque année étaient chargés de fruits d'une grosseur exceptionnelle.

Le sol de la vigne était pierreux. Chaque année, les cailloux ramassés dans les rangées de ceps étaient étendus au pied des arbres à fruit, sur une largeur de 2 à 3 pieds.

Les voisins, étonnés de cette production fructifère, s'écriaient : — Mais, père Jolly, que faites-vous donc à vos arbres pour qu'ils produisent tant de fruits !

— Je les fume avec des cailloux.

La vérité est que les cailloux maintenaient la fraîcheur du sol au pied des arbres et empêchaient l'herbe d'y pousser. De plus, les pluies dissolvaient les feuilles tombées et en faisaient descendre les débris à travers les couches de pierres jusque dans les profondeurs du sol où plongeaient les racines des arbres.

Un fait ne tarda pas à confirmer l'opinion du vieux vigneron. Pour se construire un *vide-bouteilles* dans sa vigne, il prit les pierres qui garnissaient le pied des deux poiriers. Ces deux arbres cessèrent de produire pendant quelques années; ils ne reprirent leur fertilité que lorsqu'ils eurent reçu une nouvelle couche de cailloux de deux pouces environ.

Petite Chronique

L'industrie dans la province de Québec. — Lorsque, l'année dernière, nous essayâmes de fonder une association qui avait pour objet de répandre dans le pays des connaissances industrielles et d'exercer une pression sur les représentants du peuple, nous rencontrâmes des obstacles sérieux, et quelques hommes de bonne volonté promirent de mettre notre projet à exécution au moyen de l'établissement de chambres de commerce. Des chambres de commerce furent en effet établies en plusieurs endroits du pays, et nous avons vu, cette année, avec plaisir les délégués de St. Jean et de St. Hyacinthe figurer avec honneur dans la chambre de commerce de la Puissance et arborer hardiment le drapeau de la protection. Mais il ne faut pas trop se fier aux hommes de commerce pour le succès de la cause industrielle, il y en a trop parmi eux intéressés à maintenir un ordre de chose qui les enrichit.

C'est du peuple, des classes ouvrières et agricoles que doit partir le véritable mouvement en faveur de l'industrie, c'est là que devra se faire la réaction, la croisade en faveur de la protection. Eh bien! nous sommes heureux de voir que cette croisade est commencée, que le premier coup de fusil a été tiré.

C'est la paroisse de Ste. Scholastique qui a inauguré le mouvement sous la direction de son éminent curé, le révd. M. S. Tassé, et du représentant du comté, M. Wilfrid Prévost. Ce mouvement a pour objet d'engager les membres du Parlement à soutenir, sans distinctions de partis, la cause de la protection.

Le Parlement s'ouvre cette semaine; qu'on se hâte, si on veut que la présente session ne se passe pas comme les autres, sans profit pour l'industrie. Sur cette question, le Bas-Canada devrait être uni, et les deux partis devraient exiger que leurs hommes soient tous pour la protection.

L'appel de la paroisse de Ste. Scholastique sera entendu dans tout le pays, nous l'espérons, son exemple sera suivi; il y aura partout des hommes comme le révd. M. Tassé et M. Prévost

pour faire entendre au peuple la voix du patriotisme, lui parler le langage de la vérité.

Il y a là un beau rôle à jouer pour le prêtre canadien.

Nous avions pensé à organiser, l'été prochain, des assemblées de comté, à former partout des comités. Mais une session encore aurait été perdue; il vaudrait mieux commencer immédiatement. — *L'Opinion Publique.*

Commerce d'œufs. — Le commerce d'œufs commence à assumer une importance extraordinaire dans les Etats-Unis et particulièrement à New-York.

Les recettes pendant l'année 1872 se sont montées à environ 500,000 barils, donnant 34,876,520 douzaines de la valeur de \$7,765,425. Comparées à l'année 1871, les recettes ont augmenté d'un delà de 90,000 barils de la valeur de \$640,633. Prenant la consommation de New-York comme base de celle des Etats-Unis, la consommation annuelle serait de 4,000,000 de barils. La valeur de ces quatre millions de barils à une moyenne de 15 centins par douzaine chez le fermier donnerait la somme de \$60,000,000. — *Négociant Canadien.*

RECETTES

Un moyen d'économiser l'avoine

Un moyen d'économiser l'avoine, c'est de la faire tremper pendant quelques heures dans l'eau; il résulte des expériences faites sur cet usage qu'on peut diminuer la ration environ un tiers, ce qui serait parfaitement avantageux dans la circonstance présente.

Les chevaux dont les dents sont usées mâchent très-imparfaitement l'avoine, d'autres la mangent avec tant d'avidité que la plus grande partie échappent à la mastication et est en pure perte pour la digestion. La macération dans l'eau remédie à cet inconvénient; le grain se gonfle, et les chevaux le mâchent et le digèrent mieux. Trois heures de macération suffisent, quand surtout l'eau n'est pas glaciale.

Moyen pour conserver les bois et les préserver contre l'incendie

Il est rare, dans les campagnes, que l'on blanchisse à l'eau de chaux les bois de toitures de constructions pour les étables, hangars, bergeries, etc. Or, le jury de la prime d'honneur, en 1866, dans le Bas-Rhin, a relevé, dans son rapport sur l'exploitation couronnée, que les poutres et les bois de toitures sont blanchis au muriale de chaux. Ce produit possède, à ce qu'il paraît, la propriété de conserver les bois et, ce qui est non moins important, de les garantir contre le feu, d'en empêcher la propagation, et de permettre ainsi aux secours d'arriver en temps utile.

TERRE A VENDRE

LE Soussigné offre en vente une magnifique propriété qui peut former en tout trois arpents sur quarante-deux, situés au deuxième rang de Ste. Anne de la Pocatière avec maison neuve dessus construite, grange, étable, etc.

Pour plus amples informations, s'adresser à Joseph Dionne, écr., Maître de Poste à Ste. Anne, ou au Soussigné à Québec.

FORTUNÉ DIONNE, Marchand.

Ste. Anne de la Pocatière, 25 février 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, mars, 1873.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 13 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.